

François Taglioni
Directeur de recherche
Institut de recherche en développement, IRD
Saint-Denis ; La Réunion
www.taglioni.net
tagli@diplomacy.edu

L'insularisme : une rhétorique bien huilée dans les petits espaces insulaires

Résumé

Cet article se propose de faire le point sur l'insularisme qui est ainsi décrit dans les mots de la géographie : « propension qu'ont souvent les insulaires à cultiver à l'excès leur spécificité, pour mieux affirmer leur identité culturelle ou bénéficier d'avantages non moins spécifiques ». Cette définition se rapproche de celle de régionalisme dans sa composante de survalorisation de la dimension régionale des problèmes généraux, ou d'une région en particulier. Nous ferons le constat que l'insularisme n'est pas un vain mot et que les revendications des insulaires ont une portée nationale, régionale et internationale. Pour s'en convaincre, les déclarations des organisations internationales sur la vulnérabilité environnementale et économique des petits États insulaires seront éclairantes. Les conclusions des groupes d'experts de l'ONU sont récurrentes : les îles constituent un groupe plus vulnérable que d'autres groupes de pays en développement. Néanmoins, cette rhétorique de l'insularisme, qui n'est pas toujours fondée, conjuguée au déterminisme et à un manque certain d'objectivité, ne présente-elle pas le risque d'activer la dialectique ouverture/fermeture des petits espaces insulaires au profit d'un repli identitaire voire d'attitudes passées ?

Mots-clés : petits espaces insulaires, insularisme, insularité, iléité, déterminismes, organisations internationales et régionales

Abstract

This article proposes to give a progress report on the insularism which is thus described in the words of the geography: « propensity which have often the islanders to cultivate with excess their specificity, for better affirming their cultural identity or profiting from advantages not less specific ». This definition approaches the one of regionalism in its component of survalorisation of the regional dimension of the general problems, or an area in particular. We will make the report which the insularism is not a vain word and which the claims of the islanders have a national, regional and international range. To be convinced some, the declarations of the international organisations on the environmental and economic vulnerability of the small Island states will be lighting. The conclusions of the groups of experts of UNO are recurring : the islands set up a group more vulnerable than other groups of developing country. Nevertheless, this rhetoric of the insularism, which is not always founded, in addition with determinism and a kind of lack of objectivity, does not it present the risk to activate the dialectical opening/closing of small insular spaces to the profit of an identity fold even of passeists attitudes?

Key Words: Small Insular Spaces, Insularism, Insularity, Ileity, Determinisms, Regional and International Organisations

Introduction

L'insularité, l'îlénité, l'insularisme sont autant de thématiques qui construisent le champ d'étude de l'objet géographique île. Les deux premières ont été assez largement étudiées, la dernière en revanche n'a été qu'effleurée par les scientifiques français. On constate d'ailleurs parfois dans la littérature grise une confusion sémantique entre insularité et insularisme. Cet article se propose de faire le point sur l'insularisme et sur son utilisation par les gouvernements insulaires des Petits États insulaires en développement (PEID), et certaines organisations régionales et internationales, comme d'un *lobby*. Une mise en perspective du développement humain des PEID et de leur insularisme permettra ensuite de relativiser les choses. Enfin, l'exemple de l'Europe des îles sera frappant d'une diversité insulaire à l'intérieur des frontières et de ses revendications qui nous éloigne fort de l'Union prônée par l'Europe.

I. L'insularisme dans les petits espaces insulaires

L'insularisme est ainsi décrit dans les mots de la géographie (Brunet 1993) : « propension qu'ont souvent les insulaires à cultiver à l'excès leur spécificité, pour mieux affirmer leur identité culturelle ou bénéficier d'avantages non moins spécifiques ». Cette définition se rapproche de celle de régionalisme dans sa composante « survalorisation de la dimension régionale des problèmes généraux, ou d'une région en particulier » (Brunet 1993). La tentation du régionalisme est d'ailleurs grande (Taglioni 2005a) et notamment, paradoxalement, dans les États les plus engagés sur la route de l'intégration régionale et de la mondialisation. Les provinces et territoires français (Corse, Catalogne, Pays-Basque), italiens (le nord), espagnols (Catalogne, Pays-Basque), belges (Flamands, Wallons) et canadiens (province de Québec) en fournissent quelques exemples. On retrouve ces mouvements centripètes à la bonne tenue de l'État dans les pays en développement. Marcel Merle explique fort bien que « la menace la plus forte qui pèse sur le territoire résulte du divorce entre l'État et la nation. La seconde se retranche derrière sa légitimité pour contester la légalité de l'autre. Le seul moyen de rétablir la concordance entre légalité et légitimité consiste, soit à briser en deux ou plusieurs morceaux l'unité territoriale, soit à fusionner en un seul, plusieurs territoires antérieurement séparés. Le territoire peut donc changer de mains en fonction de l'issue de l'affrontement » (Merle *in* Badie ; Smouts, 1996).

Au-delà de sa définition, l'insularisme n'est pas un vain mot et force est de constater que les revendications des insulaires ont une portée nationale, régionale et internationale. Pour s'en convaincre, les déclarations des organisations internationales sur la vulnérabilité environnementale et économique des petits États insulaires sont éclairantes. Les conclusions des groupes d'experts de l'ONU sont récurrentes : les îles constituent un groupe plus vulnérable que d'autres groupes de pays en développement. On peut citer pêle-mêle un certain nombre de groupes de travail qui œuvrent dans ce sens :

- la table ronde des bailleurs de fonds des petits États insulaires sous l'égide de la Banque mondiale.
- les forums de réflexion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- le groupe de travail conjoint de la Banque mondiale et du Commonwealth qui réaffirme encore et toujours la vulnérabilité économique des petits États et plus particulièrement des Petits États insulaires en développement (PEID) plus connus sous le sigle international de SIDS (*Small island developing States*). Les PEID (tableau 1) sont au fil des années devenus une catégorie à part, au même titre que les Pays les moins avancés (PMA) établis par la Banque mondiale. Il est remarquable que ces 28 PEID, définis sur la base d'une population inférieure à 1,5 million d'habitants, aient réussi le tour de force, avec un poids démographique, économique, territorial et politique aussi faible sur le papier, à se distinguer auprès des organisations internationales de par le monde. A ces 28 États indépendants insulaires s'ajoute bien entendu une multitude de territoires

insulaire dépendant d'une métropole mais qui, en dépit de leur statut institutionnel, partagent en certains points les problématiques de développement des PEID (cf. Taglioni 2003).

	Superficie Km ²	Population 2 008
Antigua & Barbuda	440	71 000
Bahamas	13 942	325 000
Bahreïn	665	698 000
Barbade	431	279 000
Cap Vert	4 030	455 000
Comores	1 862	690 000
Dominique	750	73 000
États fédérés de Micronésie	701	108 000
Fidji	18 333	905 000
Grenade	345	102 000
Iles Marshall	181	68 000
Iles Solomon	28 370	566 000
Kiribati	811	105 000
Maldives	300	360 000
Maurice	2 045	1 250 000
Nauru	21	13 000
Niue	259	1 700
Palau	488	21 000
Saint Kitts & Nevis	269	40 000
Sainte-Lucie	616	170 000
Samoa	2 935	182 000
Sao Tomé & Príncipe	1 001	193 000
Seychelles	455	81 000
St. Vincent-et-les Grenadines	388	118 000
Tonga	747	115 000
	5 128	1 300 000
Tuvalu	26	12 000
Vanuatu	12 190	210 000
Total	97 729	8 511 700

Sources : PNUD 2009

Tableau 1. *Les 28 Petits États insulaires en développement dans le monde (PEID) tel que définis par la Banque mondiale (population inférieure à 1,5 million d'habitants)*

Voici un échantillon des organisations qui reconnaissent les PEID dans leurs programmes sans toutefois qu'il n'existe de définition internationalement acceptée d'un « Petit État insulaire en développement ». L'auteur a pour sa part défini une catégorie de petits États ou territoires insulaires qu'il appelle des petits espaces insulaires. Les caractéristiques sont les suivantes « des terres entourées d'eau de tous côtés, d'un seul tenant, dont la superficie est inférieure à 11 000 km² et la population inférieure à 1,5 million d'habitants » (Taglioni, 2006).

- Le programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement est la base des actions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le PNUE concentre ses efforts autour du tourisme durable, des ressources côtières et marines, de la biodiversité, de l'énergie et des changements climatiques. Ces thèmes font partie de ceux adoptés lors du programme d'action de la Barbade en 1994. Ce programme de la Barbade, adopté par plus de 100 pays, est lui-même une conséquence directe des objectifs définis lors du sommet de la terre à Rio en 1992. Durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies des 27 et 28 septembre 1999, des délégués venus du monde entier ont assisté et examiné les progrès accomplis depuis la Conférence de la Barbade. Voici comment la presse française rapporte l'événement : « Les orateurs des États insulaires ont décrit les effets dévastateurs des cyclones, des éruptions de volcans. Ils ont évoqué des îles englouties par la montée

des eaux et raconté la pénurie d'eau douce qu'elles subissent. La ministre finlandaise de l'environnement a affirmé que ces îles sont, pour certaines d'entre elles, en danger de devenir inhabitables. Les Maldives craignent que 80 % de leurs atolls soient engloutis par la mer si les eaux montent à la suite du réchauffement de la planète » (*Le Monde*, 1 octobre 1999, p.1). À ce catastrophisme annoncé, Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, en ouvrant une session spéciale n'a pas manqué de lancer un appel à la communauté internationale à faire plus pour les petits États insulaires en développement. C'est bien cela l'insularisme que d'amplifier à souhait des événements, au départ certes défavorables pour le développement, qui deviennent au final de véritables catastrophes avérées parfois et anticipées toujours. La recette est éprouvée de longue date : prévoir le pire pour alerter les instances régionales, nationales ou internationales dans le dessein d'obtenir des subventions spéciales et autres fonds compensateurs. Et pourtant, ici encore la réalité est souvent, et c'est heureux, bien en deçà des annonces médiatiques et aucune île n'a encore été « engloutie » à ce jour aux Maldives. Et puis, les catastrophes naturelles ne sont pas l'apanage des petites îles en développement ; l'actualité internationale nous le rappelle.

C'est à l'île Maurice en 2005, 10 ans après la conférence de la Barbade et quelques jours après le *tsunami* du 26 décembre 2004, que s'est déroulée la réunion internationale d'examen de la mise en oeuvre du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La déclaration de Maurice réaffirme que « la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, qui est reconnue, continue d'être un grave sujet de préoccupation et que cette vulnérabilité ne fera que croître si des mesures ne sont pas prises d'urgence »

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) « est consciente, depuis 1983, des besoins spéciaux des secteurs des pêches et de l'aquaculture des petits États insulaires en développement et de la dépendance de ces États vis-à-vis du secteur des pêches pour l'alimentation, l'emploi et les revenus »

- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), qui élabore depuis les années 70 des recherches sur les îles grâce notamment au programme « l'homme et la biosphère » (MAB, *Man and Biosphere*), a créé une organisation non gouvernementale internationale en 1989 qui se nomme Insula (*International Scientific Council for Island Development*). Les chercheurs de ce réseau ont produit un système d'échange d'informations, d'expériences et d'expertises ainsi qu'une revue scientifique sur les îles (*International journal of Islands affairs*). Très récemment, l'Unesco a mis en oeuvre un programme interrégional intitulée « *Small Islands Voice* » afin de promouvoir la voix des petites îles par la voie des technologies de l'information et de la communication.

- Encore l'Unesco avec son programme : « Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles » (CSI, initié en 1996) qui se propose « de contribuer à un développement des régions côtières et des petites îles qui soit durable pour l'environnement, socialement équitable, culturellement respectable et économiquement viable » ; vaste et beau programme ... qui, une fois de plus, se préoccupe des petites îles.

- La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) publie depuis les années 70 de nombreux rapports sur les spécificités des pays en développement insulaires. La CNUCED est sans doute l'organisation qui a le plus contribué à la reconnaissance des petits États insulaires.

- L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) dès 1969, publiait un volumineux document sur les problèmes des petits États et territoires.

- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est à l'origine de la mise en réseau des PEID par Internet (SIDSnet).

Cette reconnaissance massive des organisations internationales est bien commode car elle donne aux PEID une légitimité et des traitements particuliers en matière de développement, d'aide

publique, d'échanges commerciaux et de dette publique à nul autre pareil. D'autant, que de leur côté, les acteurs insulaires ne sont pas en reste pour s'organiser et se faire entendre. Le réseau des Petits États insulaires en développement (SIDSnet *Small Island Developing States network*) se fonde sur une mise en partage de l'information dans le domaine du développement durable. Ce réseau est constitué d'une communauté de 43 membres à travers le monde. Il est symptomatique que sur le site Internet du Sidsnet le Belize, le Surinam et la Guyana apparaissent dans la rubrique « petites îles » au même titre que la Barbade ou Tuvalu. Il est certes vrai que ces trois pays partagent certaines problématiques de développement, mais pour autant peut-on les considérer comme des îles au risque de faire perdre à ces fameux SIDS leurs spécificités ? Mais, il semble bien que l'union faisant la force, la géographie n'a qu'à bien se tenir et finalement la Guyana est peut-être une île ? Oui, pourquoi pas si cela alimente et maintient la pression (*lobby*) insulaire. C'est aussi ça l'insularisme.

- Citons enfin l'Alliance des Petits Etats Insulaires (Aosis) qui est, selon les termes même de l'alliance, « une coalition *ad hoc* de pays insulaires qui sont particulièrement vulnérables à une hausse du niveau de la mer et qui partagent des positions politiques publiques communes sur les changements climatiques ».

On pourrait donner d'autres exemples du dynamisme des petits états insulaires à parler d'une même et seule voix sur la scène planétaire pour défendre leurs intérêts et leurs supposés handicaps. Mais au-delà des exemples, apparaît un fait certain : les petits États insulaires en développement ont globalement atteint des stades de développement satisfaisants.

II. L'Indice de développement humain (IDH) relativise l'insularisme

Le classement de l'Indice de développement humain (IDH), avec les réserves (Baneth 1998) que l'on peut apporter à cet indice, fait apparaître que les problèmes de développement des PEID, bien qu'ils existent, ne sont en rien comparables à ceux des pays les moins avancés d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine. A la vue des données de l'IDH, on constate (tableau 2) que 12 des Petits États insulaires dans le monde sont considérés par le PNUD comme ayant un développement élevé, que 20 connaissent un développement humain moyen et qu'aucun n'entre dans la catégorie du faible développement humain.

De Chypre à Antigua-Barbuda en passant par les Bahamas ou les Seychelles, on est donc en présence d'États qui affichent un bon dynamisme économique fondé sur les services, parfois l'industrie (Trinidad-Tobago) et aussi les aides (Palau et Cook qui sont statutairement associés, respectivement, aux États-Unis et à la Nouvelle-Zélande qui assurent des flux de développement non négligeables), une stabilité politique affirmée quoique parfois à la limite de la démocratie (Antigua-Barbuda, Bahreïn, Seychelles). Malte est souvent citée en exemple de développement harmonieux en dépit de ses 316 km² et de ses 400 000 habitants. La Barbade, appelée *Little England*, est comparable à la Grèce ou à l'Espagne pour son niveau de bien-être et de développement de sa population. Finalement, ces petits États sont la preuve que leur petite taille et leur faible population ne sont pas des handicaps insurmontables pour accéder au rang du développement humain élevé. Ces États connaissent bien sûr des hauts et des bas, leur prospérité n'est pas garantie, mais, pourtant, ils ramènent les déterminismes à leur juste place. Dans la deuxième catégorie des petits États au développement moyen, on retrouve des pays prospères comme Maurice, Ste Lucie, les Fidji (qui ont néanmoins beaucoup souffert du coup d'État de 2000 et de celui récent de décembre 2006). Dans le bas du classement, on rencontre la grande majorité des petits États du Pacifique ainsi que les Comores. Ils dépendent tous de l'aide internationale et doivent faire face à des problèmes économiques et sanitaires importants. À cela s'ajoutent des situations politiques (Union des Comores) et ethniques (Salomon) souvent conflictuelles. D'ailleurs certains de ces États sont aussi membres des 49 Pays les moins avancés (PMA) du monde tels que définis par la

Banque mondiale. Il s'agit du Cap-Vert, des Comores, de Kiribati, des Maldives, de Sao Tomé et Príncipe, des Îles Salomon, des Samoa, de Tuvalu, et du Vanuatu.

	IDH 2007
Développement humain très élevé	supérieur à 0,900
Chypre	0,914 (32)
Barbade	0,903 (37)
Malte	0,902 (38)
Développement humain élevé	supérieur à 0,800
Bahreïn	0,895 (39)
Antigua & Barbuda	0,868 (47)
Bahamas	0,856 (52)
Seychelles	0,845 (57)
Saint Kitts & Nevis	0,838 (62)
Trinidad & Tobago	0,837 (64)
Sainte-Lucie	0,821 (69)
Dominique	0,814 (73)
Grenade	0,813 (74)
Maurice	0,804 (81)
Développement humain moyen	entre 0,500 et 0,800
St. Vincent & Grenadines	0,772 (91)
Samoa	0,771 (94)
Maldives	0,739 (98)
Tonga	0,768 (99)
Jamaïque	0,766 (100)
Fidji	0,741 (108)
Cap Vert	0,708 (121)
Vanuatu	0,693 (126)
Sao Tomé & Príncipe	0,651 (131)
Îles Salomon	0,610 (135)
Comores	0,576 (139)
Données issues d'un rapport spécial (1)	IDH 1988
* Développement humain élevé	
Palau	0,861
Îles Cook	0,822
* Développement humain moyen	
Niue	0,774
Nauru	0,663
Tuvalu	0,583
Micronésie	0,569
Îles Marshall	0,563
Kiribati	0,515

Sources : PNUD 2007 et PNUD 1999

Note (1) : les données issues du *Pacific human development report* de 1999 ne sont pas strictement comparables aux données de 2007. Elles permettent néanmoins de situer globalement ces États en fonction des grandes catégories du développement du PNUD.

Tableau 2. *L'indice de développement humain (IDH) des petits États insulaires classés par ordre décroissant de valeur (entre parenthèses le rang sur 183 pays)*

Ces différences de classement, entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui fait apparaître les petits États dans une catégorie honorable, celle des pays au développement humain moyen, alors que la Banque mondiale les range parfois parmi les pays les moins avancés, s'expliquent par des méthodes d'évaluation du niveau de développement fort différentes. La Banque mondiale se limite au PIB/h alors que le PNUD utilise cinq indicateurs différents pour construire son IDH dont le PIB/h en parité pouvoir d'achat (ppa). Il se trouve que grandes sont les différences entre le PIB/h et le PIB/h ppa pour les petits États insulaires considérés. Pour exemple, la différence est de plus de 300 % aux Maldives, aux Samoa et aux Comores, de 400 % au Cap-Vert ou encore de 700 % à Sao Tomé et Príncipe. Ce constat relativise grandement des PNB/h qui sont faibles au premier abord. Par ailleurs, dans ces États les moins développés le secteur agricole est souvent dynamique, tout au moins en terme de superficie de terre cultivée et

d'agriculteurs, et il autorise des cultures vivrières pour subvenir aux besoins des familles. Enfin, le PNB/h ne prend pas en compte l'aide publique au développement qui est par habitant parmi la plus élevée au monde et qui compte pour beaucoup dans le développement des infrastructures sanitaires et sociales. Comme de coutume, les données disponibles et les interprétations que l'on en fait sont à prendre avec beaucoup de circonspection, les petits États insulaires nous le rappellent. Néanmoins, l'Indice de développement humain des PEID relativise grandement les arguments et les constats utilisés pour faire de l'insularisme.

Il semble bien que l'insularisme et le régionalisme en général, trouvent un cadre d'épanouissement d'autant plus favorable que l'État, ou le regroupement d'États, auquel ils s'adressent est technocratique, démocratique et bien sûr développé. Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur la place qu'occupent les îles au sein de l'Union européenne.

III. L'insularisme au sein de l'Union européenne

Un rapide éclairage historique et institutionnel est nécessaire pour bien appréhender la situation contemporaine. À la création de la Communauté, en 1957, le phénomène d'insularité ne revêt qu'une importance mineure car seuls la France et les Pays-Bas possèdent des territoires insulaires. Les îles françaises et les colonies d'Afrique francophone ainsi que les territoires belges et la Somalie italienne seront associés à la Communauté. Pour les Antilles néerlandaises et le Suriname, les choses étaient plus délicates. Ils étaient, en effet, partie autonome, au même titre que les Pays-Bas, du Royaume tripartite des Pays-Bas tel que défini par la charte du 15 décembre 1954. Une convention signée en 1962, permet une association spécifique des Antilles néerlandaises et du Suriname à la Communauté Européenne avec un régime particulier pour les produits pétroliers raffinés. Avec l'adhésion du Royaume-Uni (1973), de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986) et de Malte, de Chypre et de l'Estonie (2004) l'Europe des îles a pris une toute autre dimension. Ce sont maintenant plusieurs centaines d'îles, dans toutes les régions du monde, qui sont associées à des degrés divers à l'Union européenne (UE).

La première catégorie comprend des régions dites ultrapériphériques (RUP) à l'Union européenne. Elles sont constituées de trois des quatre Départements d'Outre-Mer français (DOM), des Canaries pour l'Espagne et des Açores et de Madère pour le Portugal (tableau 3). L'ensemble des régions ultrapériphériques bénéficie pour son développement, des fonds structurels européens. Dès 1989, des programmes spécifiques pour les îles qui portent les noms de Poséi (Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité) vont se mettre en place. Ils se déclinent suivant les aires géographiques : Poséidom (1989) pour les Dom français, Poséican (1991) pour les Canaries et Poséima (1991) pour Madère et les Açores. Ces différents programmes visent à faciliter l'intégration des RUP à l'UE. Ils sont aussi la marque de la prise en compte du phénomène insulaire en tant que « réalité spécifique » géographique, économique, sociale et politique.

La deuxième catégorie est constituée des îles d'Europe du Nord (régions insulaires du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Estonie, de la Suède et de la Finlande) ainsi que des îles de la Méditerranée (îles grecques, régions insulaires de l'Italie, Baléares, Corse, Malte et Chypre). Ces régions (tableau 3) bénéficient des fonds structurels et d'un nombre de dispositions spécifiques pour pallier leur insularité qui une fois de plus fait figure de handicap au développement.

Les membres de la troisième catégorie, île de Man, Guernesey, Jersey et îles Féroé, sont considérés à de nombreux égards comme les régions ultrapériphériques sans toutefois être des régions insulaires. Ici encore, c'est l'exception qui devient la règle puisque chacune de ces îles ou archipel connaît des adaptations marquées du droit de l'UE.

	Superficie Km ²	Population 2007
Régions insulaires de l'Espagne		
Baléares	5 014	840 000
Canaries	7 242	1 850 000
Régions insulaires de la France		
Martinique	1 100	390 000
Guadeloupe	1 780	430 000
Réunion	2 504	760 000
Corse	8 680	260 000
Régions insulaires du Portugal		
Madère	796	260 000
Açores	2 247	245 000
Régions insulaires de la Grèce		
Îles Ioniennes	1 969	212 000
Nord Egée	3 836	206 000
Sud Egée	5 286	302 000
Crète	8 331	600 000
Régions insulaires du Royaume-Uni		
Île de Wight	380	136 000
Orkney	956	20 000
Shetland	1 468	22 000
Îles Western	2 898	30 000
Région insulaire du Danemark		
Bornholm	588	43 000
Région insulaire de Finlande		
Aland	1 524	26 000
Régions insulaires de l'Italie		
Sardaigne	24 090	1 700 000
Sicile	25 708	5 100 000
Région insulaire de la Suède		
Gotland	3 140	58 000
Régions insulaires de l'Estonie		
Hiiumaa	1 031	12 000
Saaremaa	2 672	40 000
Régions insulaires de Malte		
Malte	249	373 000
Gozo	67	30 000
Région insulaire de Chypre		
Chypre	9 251	780 000
Total	122 807	14 725 000

Sources : compilation de l'auteur à partir de sources nationales et régionales et internationales

Notes : Les îles et archipels en caractères gras représentent 6 des 7 régions ultrapériphériques Européennes (la Guyane française est la 7^e)

On pourrait ajouter à cet ensemble les îles Féroé, l'île de Man, Guernesey et Jersey qui ne sont pas des régions mais des territoires de l'Union européenne

Tableau 3. Les 26 régions insulaires de l'Union européenne

Ces trois premières catégories sont le « noyau dur » des îles de l'UE. Ils viennent ensuite les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui désignent les îles régies indirectement par le traité de Rome bien qu'ayant de nombreux points communs et une problématique de développement similaire aux régions ultrapériphériques. Voici la Liste des PTOM insulaires :

- PTOM français : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Mayotte, St. Pierre et Miquelon.
- PTOM du Royaume des Pays-Bas : Antilles néerlandaises et Aruba.
- PTOM du Royaume-Uni : Anguilla, Îles Cayman, Malouines, Montserrat, Pitcairn, Sandwich du Sud et dépendances, Ste Hélène et dépendances, Territoire britannique de l'océan Indien, Îles Turks et Caicos, Îles Vierges britanniques.

Ces PTOM, derniers vestiges des empires coloniaux européens, ont des statuts variables au regard du droit national de leur mère patrie et donc du droit européen. Mais dans tous les cas, ils bénéficient d'un régime d'association avec l'Union européenne et des concours du Fonds européen de développement (contrairement aux régions ultrapériphériques qui fonctionnent sur les fonds structurels).

Signalons enfin, que 31 des 79 pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP), membres du partenariat ACP-UE renouvelé en juin 2000 pour une période de 10 ans, sont des États insulaires. Cette convention comprend de nombreux volets financiers, économiques et techniques pour tenter d'ancrer les ACP aux rouages de l'économie mondiale.

Finalement, toutes les îles de l'UE bénéficient de différenciations administratives, fiscales (octroi de mer et lois de défiscalisation dans les Dom par exemple) et législatives. Ces adaptations sont la preuve de ce qu'insularisme veut dire, même si « la sensibilisation des institutions communautaires à la cause insulaire européenne s'est révélée être un processus à la fois long, lent et laborieux » (Hache *in* Fernandez Martin 1999, p. 39). Aujourd'hui, les régions insulaires d'Europe apparaissent clairement dans le traité d'Amsterdam (article 158). Un des piliers de la reconnaissance du fait insulaire européen est la Commission des îles. Depuis 1980, date de sa création, cette Commission, fondée au sein de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM) créée en 1973 et qui compte plus de 150 régions dans toute l'UE, se présente comme une structure permanente de représentation des intérêts des îles auprès des institutions européennes et de promotion de la coopération inter-régionale entre ses 25 membres. Il s'agit des 24 régions du tableau 3 (à l'exception de Malte, de Chypre) ainsi que l'île de Man (Royaume-Uni). Deux réseaux sont notamment à mettre sur le compte de la Commission des îles. Il s'agit du réseau Islenet chargé de la promotion de la gestion rationnelle et durable de l'énergie et de l'environnement. L'autre réseau est Eurisles qui est une des principales sources d'informations statistiques et documentaires sur les îles.

On constate néanmoins, que bien que les régions insulaires de l'UE soient unies pour se faire entendre d'une voix commune, elles défendent aussi leurs particularismes régionaux ; encore et toujours de l'insularisme. C'est ainsi, que l'on peut évoquer le Groupement des îles de la Méditerranée occidentale (IMEDOC) qui regroupe depuis 1995 les Baléares, la Corse, la Sardaigne et la Sicile (depuis 2000). L'IMEDOC a pour objectif principal de créer un « front commun des îles de la Méditerranée ». Cette idée de front reflète bien l'idée de la « guerre » prétendue que vivent les entités insulaires ici et ailleurs. Toujours en Méditerranée on trouve aussi la Commission interméditerranéenne qui est l'articulation sud de la CRPM. Elle est composée de 47 régions de sept pays membres de l'Union européenne (Italie, Espagne, Grèce, France, Portugal, Chypre et Malte) ainsi que de trois pays des rives sud (Maroc, Tunisie et Liban). L'objectif affiché de cette commission est de « s'associer dans une action commune visant à assurer à la zone méditerranéenne une plus grande attention des institutions européennes et une accélération des processus de développement économique, territorial, social et culturel ». En symétrique, un autre groupement est établi entre les 7 principales îles de la mer Baltique qui se sentent, bien entendu, différentes des autres et veulent développer une coopération régionale « spécifique » entre les membres du réseau de coopération dit « B7 » (Bornholm, Gotland, Öland, Hiiumaa, Saaremaa, Rügen et Aland). D'autant, que le potentiel d'insularisme de la mer Baltique est devenu de premier ordre puisque depuis l'élargissement de 2004 la Baltique est quasiment devenue une mer européenne. Le site de la CRPM n'hésite d'ailleurs pas à annoncer que « nous pouvons parler de la mer Baltique comme les romains avaient l'habitude de parler de leur mer Méditerranée : *Mare Nostrum*. En effet, mise à part la Russie, les 8 autres pays qui bordent la mer Baltique sont maintenant tous membres de l'UE ». Les pays (Allemagne, Angleterre, Danemark, Ecosse, France, Norvège, Pays-Bas, Suède) et leurs îles de la mer du Nord ne sont pas en reste et adhèrent à la Commission de la mer du Nord et ceux des Balkans et de la mer Noire (Bulgarie, Croatie, Géorgie, Grèce, Roumanie, Turquie, Ukraine) à la

Commission des Balkans et de la mer Noire. C'est un puits vertigineux et sans fond que cette propension à la différence à tout prix ...

D'autant que les arguments ne manquent pas pour dire qu'en dépit des efforts de l'UE, les régions insulaires sont toujours « mal développées ». Voici deux exemples récents pris dans des documents officiels des instances européennes. Le premier est consigné dans un document de travail du Parlement européen sur les régions ultrapériphériques de l'Union européenne (DT/379935FR.doc, p. 4) « Comment prendre en compte l'extrême dépendance de ces territoires dans l'incertitude des changements climatiques actuels? ». Le second est la conclusion d'un avis du Comité économique et social : « Les conditions de vie sont souvent rudes sur les îles, pour les habitants comme pour les visiteurs » (CES 805/2000, p. 13). C'est donc parfois à la limite de la science-fiction que d'imaginer les habitants des régions ultrapériphériques et les pauvres centaines de milliers de visiteurs qui vont annuellement passer de rudes vacances dans les DOM français, aux Açores, aux Canaries ou encore à Madère avec la peur que le ciel leur tombe sur la tête ou que la mer déborde ...

Et puis, il y a aussi une assertion imparable adressée à qui oserait faire remarquer que l'on vit aujourd'hui aussi bien, sinon mieux, dans les DOM insulaires que dans le Limousin : « toutes les îles éprouvent plus de difficultés que les autres régions pour parvenir à un niveau de développement socio-économique comparable à la moyenne de l'UE et même lorsqu'elles ont réussi à atteindre une prospérité raisonnable, elles doivent déployer des efforts nettement plus intenses pour en assurer la simple préservation. En d'autres termes, si elles ne constituent pas toujours les zones les plus pauvres de l'Union, les îles n'en sont pas moins beaucoup plus fragiles et vulnérables que les autres entités, car les problèmes sociaux et économiques communs à toute l'UE se combinent chez elles avec les contraintes naturelles dont elles sont affectées et tendent de ce fait à s'aggraver » (CES 805/2000, p. 13). Voilà donc une démonstration de rhétorique pure où le déterminisme et un manque certain d'objectivité se conjuguent pour nous dire qu'il n'y a que peu de chance que les îles soient un jour comme les autres régions de l'UE. Il y a aussi derrière ce discours, une crainte légitime de voir les subventions européennes, spécifiques aux îles en général et aux ultrapériphériques en particulier, diminuer fortement avec l'entrée depuis 2004 de 12 nouveaux membres dans l'UE. Cet élargissement, à des États pour la plupart continentaux (seuls Chypre et Malte sont insulaires) et moins performants économiquement, relativise grandement les problèmes « particuliers » des régions insulaires ainsi que les attentions qui leur étaient dues. Finalement, les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) sont et seront encore dans les années à venir les principaux bénéficiaires des fonds de développement régionaux de l'UE. Comme quoi, tout est finalement très relatif et l'insularisme des Européens n'est peut-être pas à la hauteur de la vision « misérabiliste » entretenue, notamment par l'Allemagne, à propos des pays d'Europe de l'Est pour justifier les aides massives qu'ils reçoivent.

Conclusion

A force de vouloir trop affirmer leurs différences et d'utiliser à outrance de l'insularisme, les gouvernements insulaires risquent de renforcer non seulement la fragilité avérée ou supposée de leurs États et territoires sur l'échiquier international mais aussi de contribuer à déstabiliser des archipels parfois fragiles. On pense ici aux revendications séparatistes et autonomistes au sein des États et territoires mono et multi-insulaires (Taglioni 2005b). Ces mouvements séparatistes et autonomistes sont aussi la conséquence d'une construction post-coloniale qui a associé des entités insulaires malgré les réalités et les spécificités culturelles de leur société. La discontinuité spatiale entre les territoires insulaires membres d'un même État-nation, invention du monde occidental, pas plus que les particularismes ethniques et religieux ne jouent dans le sens d'une cohésion politique et territoriale et l'insularisme n'arrange rien ...

L'insularisme est sans doute aujourd'hui un avatar dans un monde qui se globalise et qui appelle à l'homogénéisation alors que les insulaires réclament la différenciation. L'insularisme apparaît comme un facteur de discontinuité supplémentaire entre les îles et les continents, entre les centres et les finistères ; une exigence d'altérité pleine et entière des insulaires au monde développé pour continuer d'exister en gardant une marge d'autonomie avec les centres. Il semble même que l'insularisme devient un terme générique pour caractériser un acte de résistance face à l'Autre. Ainsi, les Québécois, quand ils revendiquent plus d'autonomie à la Confédération canadienne, emploient le terme d'insularisme en assimilant la province de Québec à une île. Le monde fonctionne décidément sur le principe de l'archipel.

Néanmoins, cette rhétorique de l'insularisme, qui n'est pas toujours fondée, conjuguée au déterminisme et à un manque certain d'objectivité, présente le risque d'activer encore et toujours la dialectique ouverture/fermeture des petits espaces insulaires au profit d'un repli identitaire voire d'attitudes passéistes des îliens. Cependant, et pour le moment, les bénéfices de l'insularisme semblent largement supérieurs à ce risque.

Bibliographie

- Badie, Bertrand. ; Smouts, Marie-Claude (dir.), 1996, « L'international sans territoires ». *Cultures et conflits*, Paris, L'harmattan, 422 p.
- Baldacchino, Godfrey (dir.), 2007, *A World of islands*, Malte/Canada, Agenda Academic/Institute of Islands Studies, 640 p.
- Baneth, J., 1998. "Les indicateurs de développement". *Futurible*, n°231, p. 5-27
- Brunet, Roger (dir.), 1993, *Les mots de la géographie*, Paris/Montpellier, La Documentation française/Reclus, 518 p.
- Fernandez Martin, Fernando, 1999. *Iles et régions ultrapériphériques de l'Union européenne*. Marseille, Éditions de l'Aube, 206 p.
- Îles tropicales : insularité, insularisme*, 1987, Bordeaux, CRET, coll. « îles et archipels », n°8, 499 p.
- Îles réelles, Îles rêvées*, 2006, Paris, P.U.F., *Ethnologie française*, n°3, p. 389-565
- Meistersheim, Anne, 1988, « Insularité, insularisme, iléité, quelques concepts opératoires ». *Cahiers de l'institut de développement des îles méditerranéennes*, n°1, p. 96-120
- Pérez, Christine, 2005, *La perception de l'insularité dans les mondes méditerranéen ancien et archipélagique polynésien d'avant la découverte missionnaire*, Paris, Publibook, 479 p.
- Taglioni, François, 2007, « La périphéricité : du concept au lobby politique », *L'Espace politique*, n°2, p. 5-11
http://www.espacepolitique.org/revue.php?id_revue=2
- Taglioni, François, 2006, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de géographie*, n°652, p. 24-47
- Taglioni, François, 2005a, « La coopération régionale insulaire en question : une approche des mots et des choses » in Bernardie, N. ; Taglioni, F. (dir.), *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires. De l'île-relais aux réseaux insulaires*, Karthala, Paris, p. 407-429
- Taglioni, François, 2005b, « Les revendications séparatistes et autonomistes au sein des États et territoires mono- et multi-insulaires. Essai de typologie », *Cahiers de géographie du Québec*, n°136, p. 5-18.
http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_49/no136/03-Taglioni.pdf
- Taglioni, François, 2003, *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales*, Paris, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris IV, volume II
<http://www.taglioni.net/hdr.htm>

Taglioni, F., 2010

L'insularisme : une rhétorique bien huilée dans les petits espaces insulaires

Publié dans un ouvrage collectif "Comme un parfum d'île" sous la direction de
O. Sevin,
Paris, Presse universitaire Paris-Sorbonne (PUPS), p. 421-435